



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17182375

MONITEUR BELGE DÉPOSÉ AU GREFFE LE
20 -12- 2017 14 -12- 2017
BELGISCH STAATSBLAAD DE COMMERCE
DE TOFFENAI

N° d'entreprise : **0429.786.412**

Dénomination

(en entier) : **COMMERCE DE BESTIAUX SAGAERT PIERRE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis (Leers Nord)****Objet de l'acte : Démissions et nominations**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2017 :

1. Démissions et nominations

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat du conseil d'administration sortant pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 2023:

- Madame Julie Depypere, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis, administrateur
- Monsieur Pierre Sagaert, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis, administrateur
- Pierre Sagaert SPRL, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis, administrateur
représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre Sagaert, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2017:

1. Réélection d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de:

- Pierre Sagaert SPRL, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis, administrateur délégué,
représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre Sagaert, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

Déposé en même temps:

- Une procuration pour Quantis Accountancy BV/CVBA

Pour COMMERCE DE BESTIAUX SAGAERT PIERRE SA,
Quantis Accountancy BV/CVBA, mandataire,
Gekiere F. Accountancy BV/BVBA.
représentée par son représentant permanent, Monsieur Filip Gekiere,
administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).